COMPTES DE
L'EXERCICE 2022

DE LA COMMUNE
ET
BOURGEOISIE D'ISÉRABLES

Convocation de l'assemblée bourgeoisiale

Les bourgeoises et bourgeois de la Bourgeoisie d'Isérables sont convoqués en assemblée bourgeoisiale,

le jeudi 22 juin 2023,

à 19h30 à la salle de gymnastique,

avec l'ordre du jour suivant :

1. *Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 15 décembre 2022;*
2. *Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale extraordinaire du 30 mars 2023;*
3. *Présentation des comptes de l'exercice 2022 de la Bourgeoisie d'Isérables;*
4. *Lecture du rapport de l'organe de révision et adoption des comptes 2022 de la Bourgeoisie d'Isérables;*
5. *Divers.*

Conformément aux dispositions légales, les comptes 2022 peuvent être consultés au greffe communal durant le délai légal, tous les jours, pendant les heures officielles d'ouverture au bureau communal.

Isérables, le 31 mai 2023 L'Administration bourgeoisiale

Le billet de la bourgeoisie

Chères bourgeoises, Chers bourgeois,

Les comptes 2022 présentés dans ce fascicule ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 15 mai 2023. Ils vous seront soumis pour adoption globale à l'assemblée bourgeoisiale du 22 juin 2023.

Les comptes de l'exercice 2022 ont été audités par la fiduciaire BDO les 1er et 2 mai 2023. Le rapport succinct est annexé au présent fascicule.

L'établissement des comptes respecte les dispositions contenues dans la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 et dans l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, révisée en 2012 (OGFCo).

En complément au fascicule des comptes, les informations suivantes vous sont jointes :
- Tableau des immobilisations 2022 ;
- Tableau des crédits d'engagement et complémentaires utilisés et encore disponibles ;
- Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires ;
- Annexe aux comptes 2022.

Les documents suivants sont disponibles sur internet à l'adresse suivante :
https://iserables.ch/comptes_budgets/

- Principes comptables ;
- Tableau de flux de trésorerie ;
- Etat du capital propre ;
- Tableau des provisions.

Les citoyennes et citoyens intéressés peuvent consulter les comptes détaillés directement auprès de l'administration communale durant les heures officielles d'ouverture (du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00, à l'exception du jeudi).

1. CONSIDERATIONS GENERALES

1.1 RESULTAT

L'exercice 2022 boucle avec une marge d'autofinancement négative de CHF 31'331 et un excédent de revenus de CHF 4'541 après amortissements et prélèvements aux fonds et financements spéciaux. Le budget 2022 prévoyait un excédent de revenus de CHF 4'800. L'excédent de revenus a été inférieur de CHF 259 par rapport au budget.

Les comptes 2022 enregistrent ainsi une diminution de la fortune nette au bilan de CHF 43'331. La fortune nette au 31.12.2022 s'élève à CHF 2'529'758 contre CHF 2'573'089 au 31.12.2021.

Il n'y a pas eu d'investissements durant l'année 2022. L'insuffisance de financement correspond à la marge d'autofinancement négative de CHF 31'331.

1.2 INDICATEURS FINANCIERS

Nous vous donnons ci-après un aperçu des indicateurs financiers qui résument la position de la Bourgeoisie par rapport aux ratios fixés par l'Etat :

1. Taux d'endettement net (I1)	2021	2022	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux			

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

Ce ratio ne peut pas être calculé puisque que la Bourgeoisie n'a pas de revenus fiscaux.

2. Degré d'autofinancement (I2)	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	21.4%		-17.3%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

Ce ratio ne peut pas être calculé du fait qu'il n'y a pas eu d'investissements en 2022.

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2021	2022	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	6.9%	0.6%	1.1%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

Ce ratio est nouveau. Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée. Le ratio de la part des charges d'intérêts est qualifié de « bon ». L'ajout des revenus de l'exploitation forestière améliore le ratio.

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2021	2022	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	763.0%	94.6%	151.2%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

La dette brute indique le niveau de la dette par rapport à l'ensemble des revenus dégagés. L'ajout des revenus de l'exploitation forestière améliore le ratio.

5. Proportion des investissements (I5)	2021	2022	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	78.7%	0.0%	15.8%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

Ce ratio est nouveau. Il met en relation les investissements bruts par rappport aux dépenses totales. Ce ratio est nul pour 2022 car il n'y avait pas d'investissements.

6. Part du service de la dette (I6)	2021	2022	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	46.1%	2.8%	6.5%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

Ce ratio est nouveau. Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte. Le service de la dette est considéré comme faible. Sans tenir compte des revenus de la forêt, le ratio passe en charge forte.

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2021	2022	Moyenne
Dette nette I par habitant	188	229	208

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

L'endettement par habitant est faible. La dette a augmenté de CHF 41 par habitant en 2022.

8. Taux d'autofinancement (I8)	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	44.2%	-7.4%	-3.0%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

La marge d'autofinancement étant négative, ce ratio est mauvais.

De manière générale, les ratios sont améliorés par l'intégration de l'exploitation forestière. Ceux-ci doivent être considérés avec prudence car les revenus de l'exploitation forestière doivent être utilisés, dans le cadre d'une gestion financière saine et prudente, en priorité pour couvrir les coûts d'exploitation de la forêt.

2. APERCU DU COMPTE DE RÉSULTAT ÉCHELONNÉS

	Compte de résultats échelonné		Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
	Charges d'exploitation				
30	Charges de personnel	CHF	-	-	-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	17'550.40	17'500.00	42'066.45
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF	18'100.00	12'500.00	12'000.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	100'000.00	-
36	Charges de transferts	CHF	1'674.85	285'700.00	364'099.81
37	Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
	Total des charges d'exploitation	CHF	**37'325.25**	**415'700.00**	**418'166.26**
	Revenus d'exploitation				
40	Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41	Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42	Taxes	CHF	1'280.00	75'000.00	91'347.25
43	Revenus divers	CHF	-	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	52'500.00	47'871.80
46	Revenus de transferts	CHF	20'000.00	278'000.00	194'850.76
47	Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
	Total des revenus d'exploitation	CHF	**21'280.00**	**405'500.00**	**334'069.81**
R1	**Résultat provenant de l'activité d'exploitation**		**-16'045.25**	**-10'200.00**	**-84'096.45**
34	Charges financières	CHF	2'700.00	3'000.00	2'500.00
44	Revenus financiers	CHF	18'000.00	18'000.00	91'137.00
R2	**Résultat provenant de l'activité de financement**	CHF	**15'300.00**	**15'000.00**	**88'637.00**
O1	**Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)**		**-745.25**	**4'800.00**	**4'540.55**
38	Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1	**Résultat provenant de l'activité extraordinaire**	CHF	-	-	-
	Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	**-745.25**	**4'800.00**	**4'540.55**

3. APERCU DU COMPTE DE RÉSULTAT ET INVESTISSEMENTS

Aperçu du compte de résultats et investissements			Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022
Compte de résultats					
Résultat avant amortissements comptables					
Charges financières	-	CHF	21'925.25	306'200.00	408'666.26
Revenus financiers	+	CHF	39'280.00	371'000.00	377'335.01
Marge d'autofinancement (négative)	=	CHF	-	-	**31'331.25**
Marge d'autofinancement	=	CHF	**17'354.75**	**64'800.00**	-
Résultat après amortissements comptables					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	31'331.25
Marge d'autofinancement	+	CHF	17'354.75	64'800.00	-
Amortissements planifiés	-	CHF	18'100.00	12'500.00	12'000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	CHF	-	100'000.00	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	CHF	-	52'500.00	47'871.80
Réévaluations des prêts du PA	-	CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	-	CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+	CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+	CHF	-	-	-
Excédent de charges	=	CHF	**745.25**	-	-
Excédent de revenus	=	CHF	-	**4'800.00**	**4'540.55**
Compte des investissements					
Dépenses	+	CHF	80'920.00	-	-
Recettes	-	CHF	-	-	-
Investissements nets	=	CHF	**80'920.00**	-	-
Investissements nets (négatifs)	=	CHF	-	-	-
Financement					
Marge d'autofinancement (négative)	-	CHF	-	-	31'331.25
Marge d'autofinancement	+	CHF	17'354.75	64'800.00	-
Investissements nets	-	CHF	80'920.00	-	-
Investissements nets (négatifs)	+	CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	=	CHF	**63'565.25**	-	**31'331.25**
Excédent de financement	=	CHF	-	**64'800.00**	-

- **Compte de fonctionnement**

Résultat avant amortissements comptables

Avec des charges financières de CHF 408’666 et des revenus financiers de CHF 377’335, la marge d’autofinancement pour l’exercice 2022 est négative de CHF 31'331. Elle est inférieure au budget de CHF 96’131. Cette différence provient du déficit de l’exploitation forestière ainsi que du projet de réserve forestière de l’Arbin qui n’a pas pu être réalisé en 2022. Ce projet a été abouti au printemps 2023.

Résultat après amortissement comptables

L’exercice 2022 a permis des amortissements ordinaires de CHF 12'000. Les taux appliqués sont détaillés dans le tableau des immobilisations. Des prélèvements aux fonds et financements spéciaux pour CHF 47'872 (déficit de l’exploitation forestière) ont été comptabilisés.

Ainsi, les comptes 2022 de la bourgeoisie bouclent sur un excédent de revenus de CHF 4'541, inférieurs au budget de CHF 259.

- **Comptes des investissements**

  Aucun investissement n'a été réalisé en 2022.

- **Financement**

  Il n'y a pas eu d'investissements durant l'année 2022. L'insuffisance de financement correspond à la marge d'autofinancement négative de CHF 31'331.

4. APERCU DU BILAN

Aperçu du bilan		Etat 31.12.2021	Etat 31.12.2022
1	Actif	2'883'376.62	2'948'351.12
	Patrimoine financier	**155'027.42**	**232'001.92**
100	Disponibilités et placements à court terme	103'287.42	204'208.57
101	Créances	-	333.35
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	28'280.00	4'000.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	23'460.00	23'460.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	**2'728'349.20**	**2'716'349.20**
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	2'728'348.20	2'716'348.20
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	1.00	1.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	2'883'376.62	2'948'351.12
	Capitaux de tiers	**310'287.66**	**418'593.41**
200	Engagements courants	299'721.36	402'434.91
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	108.30	16'158.50
205	Provisions à court terme	10'458.00	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	**2'573'088.96**	**2'529'757.71**
29	Capital propre	2'573'088.96	2'529'757.71

L'aperçu du bilan et du financement appelle les commentaires suivants :

- **140-146 Patrimoine administratif**

  Des amortissements de CHF 12'000 ont été comptabilisés en déduction des immobilisations.

- **200 Engagements courants**

  Les comptes courants au 31.12.2022 sont détaillés dans l'annexe aux comptes 2022.

- **29 Capital propre**

  La fortune nette de la bourgeoisie a diminué de CHF 43'331, conséquence directe de l'excédent de revenus de l'exercice 2022 de CHF 4'541 et du prélèvement aux fonds et financement spéciaux de l'exploitation forestière de CHF 47'872.

5. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

5.1 COMPTE DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	7'612.15	-	2'200.00	-	5'288.85	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	29'779.80	39'280.00	413'500.00	423'500.00	412'877.41	425'206.81
9 Finances et impôts	2'633.30	-	3'000.00	-	2'500.00	-
Total des charges et des revenus	**40'025.25**	**39'280.00**	**418'700.00**	**423'500.00**	**420'666.26**	**425'206.81**
Excédent de charges		**745.25**		-		-
Excédent de revenus	-		**4'800.00**		**4'540.55**	

Le compte de fonctionnement selon les tâches appelle les commentaires suivants :

- **0 Administration générale**

  Les charges de l'administration générale atteignent CHF 5'289 en 2022.

  Ce montant comprend :
  - des honoraires d'avocats pour CHF 3'671 supérieurs de CHF 2'671 au budget ;
  - des frais d'administration, des frais bancaires, des impôts et des cotisations pour CHF 1'618 supérieurs de CHF 418 au budget.

- **8 Economie publique**

  Agriculture de montagne – Alpage

  Les charges de fonctionnement se montent à CHF 99'028 et comprennent :

  - Les frais d'entretien des installations, des bâtiments et des chemins des alpages ainsi que les primes d'assurance des biens de la Bourgeoisie pour CHF 37'028.
    La différence de CHF 21'527 par rapport au budget provient principalement de l'entretien des chemins et chalets d'alpage pour CHF 25'358.
  - Des amortissements de CHF 12'000, inférieur de CHF 500 au budget.
  - Une provision de CHF 50'000 pour une perte sur la gestion de l'Alpage. Cette provision a été comptabilisée sur la base des informations et documents à disposition au moment de la clôture des comptes 2022.

Les revenus s'élèvent à CHF 111'357 et sont supérieurs de CHF 73'357 au budget. Ils se composent :

- D'indemnités d'assurance pour CHF 220, non budgétés.
- Des contributions de NVRM SA, indemnité unique de CHF 80'000 et indemnité annuelle comptabilisée pro rata temporis la date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention pour CHF 11'137, non budgété.
- De la subvention communale de CHF 20'000.

Le budget prévoyait un produit de location de l'Alpage pour CHF 18'000. L'Alpage ayant été géré par la Commission de Bourgeoisie, aucune location ne figure mais un résultat d'exploitation.

Le bénéfice de l'agriculture de montagne est de CHF 12'329, le budget prévoyait CHF 10'000.

Forêt - Sylviculture

Les charges s'élèvent à CHF 313'850 et sont inférieures au budget de CHF 28'350.

Les charges de fonctionnement se composent :

- De cotisation à l'association pour CHF 200, inférieur au budget de 400 ;
- Du rabais bourgeois sur les ventes de bois pour CHF 1'837 supérieur au budget CHF 937 ;
- De coûts liés à la réalisation de mesures sylvicoles (obligation légale de surveillance, gestion et entretien de la forêt) par Ecoforêt ainsi que d'autres entreprises pour CHF 295'573, supérieurs de CHF 63'573 au budget ;
- De la reprise du déficit des mesures sylvicoles pour CHF 16'240, inférieur au budget de CHF 35'760.

Les produits se montent à CHF 265'978 avant prélèvement au fonds forestier et se détaillent comme suit :

- De subventions cantonales d'exploitation forestière octroyées suite à la réalisation des mesures sylvicoles pour CHF 154'851, supérieures au budget de CHF 16'851 ;
- De ventes de bois prévues pour CHF 91'127, supérieures au budget de CHF 16'127 ;
- De l'aide communale à la conservation des forêts pour CHF 20'000.

Aux produits vient s'ajouter la couverture du déficit par le fonds forestier de CHF 47'872. Le total des produits s'élève à CHF 313'850 après prélèvement.

Le budget prévoyait une attribution au fonds forestier de CHF 100'000 ainsi que des subventions sous forme d'indemnité unique pour la mise sous protection intégrale de la forêt d'Arbin de CHF 100'000 : ces écritures seront réalisées sur l'exercice 2023.

9 Finances et impôts

Les charges de CHF 2'500 concernent les intérêts sur le compte courant de la Commune d'Isérables, inférieures de CHF 500 par rapport au budget.

5.2 COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

Compte de résultats selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	-		-		-	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	17'550.40		17'500.00		42'066.45	
33 Amortissements du patrimoine administratif	18'100.00		12'500.00		12'000.00	
34 Charges financières	2'700.00		3'000.00		2'500.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		100'000.00		-	
36 Charges de transferts	1'674.85		285'700.00		364'099.81	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		1'280.00		75'000.00		91'347.25
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		18'000.00		18'000.00		91'137.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		52'500.00		47'871.80
46 Revenus de transferts		20'000.00		278'000.00		194'850.76
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	**40'025.25**	**39'280.00**	**418'700.00**	**423'500.00**	**420'666.26**	**425'206.81**
Excédent de charges		**745.25**		-		-
Excédent de revenus	-		**4'800.00**		**4'540.55**	

- **31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation**

  Charges supérieures au budget de CHF 29'566 liées essentiellement à des travaux d'entretiens sur les chemins et les bâtiments de l'alpage.

- **33 Amortissements du patrimoine administratif**
  Charges inférieures au budget de CHF 500.

- **34 Charges financières**
  Il s'agit des intérêts sur le compte courant de la Commune d'Isérables.
  Charges inférieures au budget de CHF 500.

- **36 Charges de transferts**
  Comprend la provision pour la perte d'exploitation de l'Alpage ainsi que les coûts des mesures sylvicoles.
  Charges supérieures au budget de CHF 78'400.

- **43 Revenus divers**
  Ventes de bois supérieures au budget pour CHF 16'347.

- **44 Revenus financiers**
  Contributions unique et annuelle de NVRM SA, non budgétées. L'écart de CHF 18'000 provient de l'Alpage, qui n'a pas été loué mais gérépar la Commission de Bourgeoisie.

- **46 Revenus de transferts**
  Subventions du canton pour les mesures sylvicoles et aides communales pour la sylviculture et l'agriculture, inférieures au budget de CHF 83'149 suite au report du projet de la réserve forestière de l'Arbin en 2023 et partiellement compensé par davantage de subventions du canton pour les mesures sylvicoles.

6. COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Il n'y a pas eu d'investissements en 2022.

6.1 COMPTES DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	80'920.00	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	**80'920.00**	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses		**80'920.00**		-		-
Excédent de recettes	-		-		-	

6.2 COMPTES DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

Compte des investissements selon les natures	Compte 2021		Budget 2022		Compte 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	80'920.00		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	**80'920.00**	-	-	-	-	-
Excédent de dépenses		**80'920.00**		-		-
Excédent de recettes	-		-		-	

7. CONCLUSION

Les comptes bourgeoisiaux 2022 bouclent avec un petit excédent de revenus de CHF 4’541. Avec un prélèvement aux fonds et financements spéciaux pour couvrir le déficit de l’exploitation forestière de CHF 47’872, les fonds propres de la Bourgeoise ont diminué.

Grâce à la signature d’une nouvelle convention avec NVRM SA à la fin de l’année 2022, les investissements pourront reprendre dès 2024. Les projets en cours de préparation sont le raccordement hydraulique de l’Alpage de Pra da Dzeu sur l’enneigement technique de la piste de ski de la Jean-Pierre ainsi que la réaffectation de l’ancienne station de départ des remontées mécaniques Les Fontaines – Plan du Fou. Ces projets seront abordés lors de l’assemblée de décembre qui traitera du budget 2024.

La gestion de l’Alpage de Balavaux n’ayant pas été concluante, le Conseil Municipal a pris la décision de remettre en location ce dernier dès l’estivage 2024.

En vous remerciant par avance de votre confiance et de votre précieuse implication dans la gestion des affaires bourgeoisiales, nous vous invitons, au nom de votre Conseil bourgeoisial, à participer nombreuses et nombreux à notre assemblée bourgeoisiale des comptes 2022.

Dans l’attente de notre prochaine rencontre, nous vous adressons, chères bourgeoises, chers bourgeois, nos meilleures salutations.

Pour la bourgeoisie d’Isérables

Régis Monnet	Cindy Bagnoud
Président	Vice-présidente

Tableau des immobilisations

Compte N	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
	Comptes ordinaires							
1400	Terrains	138'850			138'850		138'850	0%
1401	Routes / voies de communication				-		-	7%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%
1403	Autres travaux de génie-civil	47'198			47'198	3'400	43'798	7%
1404	Bâtiments du PA	107'300			107'300	8'600	98'700	8%
1405	Forêts PA	2'435'000			2'435'000		2'435'000	0%
1406	Biens meubles du PA				-		-	35%
1409	Autres immobilisations corporelles				-		-	50%
1420	Logiciel du PA				-		-	50%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%
1429	Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%
144X	Prêts				-		-	Selon risque
145X	Participation capital social	1			1		1	Selon risque
146X	Subventions d'investissement				-		-	10%
	Total comptes ordinaires	**2'728'349**	**-**	**-**	**2'728'349**	**12'000**	**2'716'349**	

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Municipal décision du :	Montant	Assemblée primaire décision du :				
			Conseil Municipal	Assemblée primaire								
	NEANT											

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée primaire
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
	NEANT				

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

BOURGEOISIE D'ISERABLES

Annexe aux comptes

DETTES A COURT TERME

Commune d'Isérables	31.12.2021	31.12.2022	Ecart
c/c Commune d'Isérables	CHF 268'967.00	CHF 256'414.61	-CHF 12'552.39
c/c Triage forestier	N/A	CHF 45'834.35	N/A
c/c Alpages Bourgeoisiaux	N/A	CHF 63'137.85	N/A

Triage forestier - Ecoforêt

En date du 01.03.1992, le Conseil Bourgeoisial a décidé de constituer un triage forestier Nendaz-Isérables sous l'appellation d'Ecoforêt.

Au 31.12.2021, le solde du compte courant entre la Bourgeoisie et Ecoforêt se monte en faveur d'Ecoforêt à CHF 16'240. Ce montant ne figure pas dans les comptes mais dans l'annexe.

Dès 2022, dans le cadre du passage sur le nouveau plan comptable harmonisé MCH2, ce montant sera intégré dans le bilan de la Bourgeoisie.

ENGAGEMENTS DE LEASING

Il n'existe aucun engagement de leasing.

CAUTIONNEMENT

Ecoforêt	31.12.2021	31.12.2022	Ecart
Raiffeisen RSI - Extension du centre forestier	CHF 103'000.00	CHF 97'000.00	-6'000.00 CHF
Raiffeisen RSI - PM Pfanzelt tracteur forestier	CHF 56'406.00	CHF 44'531.00	-11'875.00 CHF
Raiffeisen RSI - Mercedes Sprinter	CHF 10'750.00	CHF 6'250.00	-4'500.00 CHF
Halle de travail	CHF 0.00	CHF 125'000.00	125'000.00 CHF
Total	**CHF 170'156.00**	**CHF 272'781.00**	**CHF 102'625.00**

Les montants ci-dessus correspondent à la part de la Bourgeoisie d'Isérables.

PRETS

La Bourgeoisie n'a consenti aucun prêt.

PARTICIPATIONS

	Part de la Bourgeoisie	Valeur au bilan
Ecoforêt	25%	CHF 1.00

Tél. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2022

À l'Assemblée bourgeoisiale de la

Bourgeoisie d'Isérables

Opinion d'audit
Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie d'Isérables, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de notre opinion d'audit
Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie d'Isérables, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels
Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels
Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la bourgeoisie.

Tél. 027 324 70 70
Fax 027 324 70 79
www.bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 31 mai 2023

BDO SA

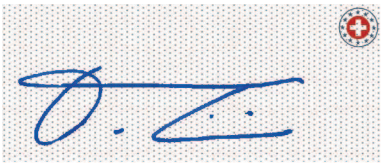

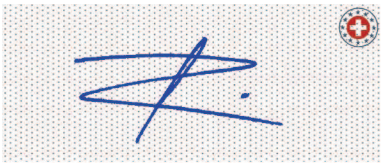

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé

Annexe

Comptes annuels

Principes pour la présentation et la tenue des comptes de la Bourgeoisie d'Isérables

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie d'Isérables se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie d'Isérables se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à CHF 1.-.

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à CHF 3'000.-.

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à CHF 10'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

En cas de réévaluation, le patrimoine financier doit faire l'objet d'évaluation ultérieure au plus tôt après 5 ans par un réviseur particulièrement qualifié au sens du code des obligations.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à CHF 1.-.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à CHF 10'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à CHF 1.-.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à CHF 1'000.-.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à CHF 3'000.-.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose

sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.
Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Isérables, le 22 novembre 2021

Tableau de flux de trésorerie					Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif	provenance des fonds (+)			
	Augmentation des actifs et diminution des passifs	emploi de fonds (-)			
	Résultat ordinaire du compte de résultats				4'540.55
	Résultat extraordinaire du compte de résultats				-
	Amortissements planifiés			+	12'000.00
	Attributions aux fonds et financements spéciaux			+	-
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			-	47'871.80
	Réévaluations des prêts du PA			+	-
	Réévaluations des participations du PA			+	-
	Attributions au capital propre			+	-
	Prélèvements sur le capital propre			-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnnelle et extraordinaire					**-31'331.25**
	Dépenses d'investissements				
50	Immobilisations corporelles			-	-
51	Investissements pour le compte de tiers			-	-
52	Immobilisations incorporelles			-	-
54	Prêts			-	-
55	Participations et capital social			-	-
56	Propres subventions d'investissement			-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées			-	-
	Recettes d'investissements				
60	Transferts au patrimoine financier			+	-
61	Remboursements			+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles			+	-
63	Subventions d'investissement acquises			+	-
64	Remboursement de prêts			+	-
65	Transferts de participations			+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres			+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer			+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissemement					**-**
		Etat 31.12.2021	**Etat 31.12.2022**		
100	Disponibilités et placements à court terme	103'287.42	204'208.57		
101	Créances	-	333.35		-333.35
102	Placements financiers à court terme	-	-		-
104	Actifs de régularisation	28'280.00	4'000.00		24'280.00
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-		-
107	Placements financiers	23'460.00	23'460.00		-
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-		-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-		
200	Engagements courants	299'721.36	402'434.91		102'713.55
201	Engagements financiers à court terme	-	-		-
204	Passifs de régularisation	108.30	16'158.50		16'050.20
205	Provisions à court terme	10'458.00	-		-10'458.00
206	Engagements financiers à long terme	-	-		-
208	Provisions à long terme	-	-		-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-		
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement					**132'252.40**
29	Capital propre	2'573'088.96	2'529'757.71		
			Variation des liquidités et placements à court terme		***100'921.15***

100	Disponibilités et placements à court terme	103'287.42	204'208.57	100'921.15

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	**Capital propre**	**2'573'089**	**4'541**	**47'872**	**2'529'758**
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	2'459'623		47'872	2'411'751
291	Fonds classés dans le capital propre				-
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	113'466	4'541		118'007

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
	Provision pertess/débiteurs	10'458		10'458	-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
	NEANT				-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

Total provisions à court terme	10'458	-	10'458	-
Total provisions à long terme	-	-	-	-
Total des provisions	**10'458**	**-**	**10'458**	**-**

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Ecoforêt		25			1	1
Société anonyme						
Fondation						
Société coopérative						
Divers						

BOURGEOISIE D ISERABLES		Bilan 2022	Bilan 2021
000.1	**ACTIF**		
000.10	**PATRIMOINE FINANCIER**		
000.100	**DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TER**		
000.1001	**POSTFINANCE**		
000.1001.00	Postfinance	103'870.48	2'888.43
000.1001	**POSTFINANCE**	103'870.48	2'888.43
000.1002	**BANQUES**		
000.1002.00	Banque Raiffeisen c/c courant	75'714.79	75'775.69
000.1002.01	Raiffeisen - Fonds reboisement	24'623.30	24'623.30
000.1002	**BANQUES**	100'338.09	100'398.99
000.100	**DISPONIBILITES ET PLACEMENTS A COURT TER**	204'208.57	103'287.42
000.101	**CREANCES**		
000.1011	**COMPTES COURANTS**		
000.1011.00	c/c NVRM	333.35	
000.1011	**COMPTES COURANTS**	333.35	
000.101	**CREANCES**	333.35	
000.104	**ACTIFS DE REGULARISATION**		
000.1040	**REGULARISATION BIENS ET SERVICES**		
000.1041.00	Charges payées d'avance		28'280.00
000.1041.01	Produits à recevoir	4'000.00	
000.1040	**REGULARISATION BIENS ET SERVICES**	4'000.00	28'280.00
000.104	**ACTIFS DE REGULARISATION**	4'000.00	28'280.00
000.107	**PLACEMENTS FINANCIERS**		
000.1070	**ACTIONS ET PARTS SOCIALES**		
000.1070.00	Actions NVRM	10'000.00	10'000.00
000.1070.01	Ajustement des titres	13'460.00	13'460.00
000.1070	**ACTIONS ET PARTS SOCIALES**	23'460.00	23'460.00
000.107	**PLACEMENTS FINANCIERS**	23'460.00	23'460.00
000.10	**PATRIMOINE FINANCIER**	232'001.92	155'027.42
000.14	**PATRIMOINE ADMINISTRATIF**		
000.140	**IMMOBILISATIONS CORPORELL**		
000.1400	**TERRAINS**		
000.1400.00	Aménagement étang Plan du Fou	7'300.00	7'300.00

BOURGEOISIE D ISERABLES		Bilan 2022	Bilan 2021
000.1400.01	Alpage de Balavaux - Terrain	71'550.00	71'550.00
000.1400.02	Alpage Tracouet - Terrain	60'000.00	60'000.00
000.1400	**TERRAINS**	138'850.00	138'850.00
000.1403	**AUTRES OUVRAGES DE GENIE CIVIL**		
000.1403.00	Biodiversité Pra Da Dzeu	-16'300.00	
000.1403.01	Mise en valeur plus grand mélèze	12'900.00	
000.1403	**AUTRES OUVRAGES DE GENIE CIVIL**	-3'400.00	
000.1404	**BATIMENTS**		
000.1404.00	Etables et châlets	56'400.00	61'300.00
000.1404.01	Place de traite Tracouet et toit du Casin de Balav	20'100.00	21'900.00
000.1404.02	PRC Balavaux	22'200.00	24'100.00
000.1404	**BATIMENTS**	98'700.00	107'300.00
000.1405	**FORETS - ALPAGES**		
000.1405.00	Forêts	2'435'000.00	2'435'000.00
000.1405.03	Mise en valeur plus grand mélèze	13'900.00	13'900.00
000.1405.04	Biodiversité Pra Da Dzeu	33'298.20	33'298.20
000.1405	**FORETS - ALPAGES**	2'482'198.20	2'482'198.20
000.140	**IMMOBILISATIONS CORPORELL**	2'716'348.20	2'728'348.20
000.145	**PARTICIPATIONS CAPITAL SO**		
000.1454	**PARTICIPATIONS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES**		
000.1454.00	Participation Ecoforêt	1.00	1.00
000.1454	**PARTICIPATIONS AUX ENTREPRISES PUBLIQUES**	1.00	1.00
000.145	**PARTICIPATIONS CAPITAL SO**	1.00	1.00
000.14	**PATRIMOINE ADMINISTRATIF**	2'716'349.20	2'728'349.20
000.1	**ACTIF**	2'948'351.12	2'883'376.62
000.2	**PASSIF**		
000.20	**CAPITAUX DE TIERS**		
000.200	**ENGAGEMENTS COURANTS**		
000.2000	**ENGAGEMENTS COURANTS**		
000.2000.00	Créanciers	-7'968.10	-1'674.85
000.2000.01	Fonds Pra Da Dzeu	-29'080.00	-29'080.00
000.2001.00	C/C Commune	-256'414.61	-268'966.51
000.2001.01	C/C Triage forestier	-45'834.35	
000.2001.02	C/C Alpages Bourgeoisiaux	-63'137.85	
000.2000	**ENGAGEMENTS COURANTS**	-402'434.91	-299'721.36
000.200	**ENGAGEMENTS COURANTS**	-402'434.91	-299'721.36

BOURGEOISIE D ISERABLES		Bilan 2022	Bilan 2021
000.204	**PASSIFS DE REGULARISATION**		
000.2041	**REGULARISATION BIENS ET SERVIES**		
000.2041.00	Charges à payer	-325.15	-108.30
000.2041.01	Produits reçus d'avance	-15'833.35	
000.2041	**REGULARISATION BIENS ET SERVIES**	-16'158.50	-108.30
000.204	**PASSIFS DE REGULARISATION**	-16'158.50	-108.30
000.205	**PROVISION A COURT TERME**		
000.2059	**AUTRES PROVISIONS A COURT TERME**		
000.2059.00	Provision pertes sur débiteurs		-10'458.00
000.2059	**AUTRES PROVISIONS A COURT TERME**		-10'458.00
000.205	**PROVISION A COURT TERME**		-10'458.00
000.20	**CAPITAUX DE TIERS**	-418'593.41	-310'287.66
000.29	**CAPITAUX PROPRES**		
000.2910.01	Fonds de Compensation forêts	-2'435'000.00	-2'459'623.30
000.2910.02	Fonds de Compensation de reboisement	23'248.50	
000.299	**EXEDENT / DECOUVERT DU BILAN**		
000.2990.00	Résultat DECOUVERT	-113'465.66	-113'465.66
000.299	**EXEDENT / DECOUVERT DU BILAN**	-113'465.66	-113'465.66
000.29	**CAPITAUX PROPRES**	-2'525'217.16	-2'573'088.96
000.2	**PASSIF**	-2'943'810.57	-2'883'376.62
	Comptes de Bilan	4'540.55	
		4'540.55	

Comptes de Fonctionnement		Comptes 2022 Charges	Comptes 2022 Revenus	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Revenus	Comptes 2021 Charges	Comptes 2021 Revenus
02	**ADMINISTRATION GENERALE**						
022	**ADMINISTRATION GENERALE**						
022.31	**BIENS, SERVICES & MARCH.**						
022.3103.00	Publications journaux et annonces	47.05					
022.3130.00	Frais brancaires et postaux	171.30		400.00		108.85	
022.3132.00	Frais tenue des comptes et révisions	878.85		500.00		500.00	
022.3132.01	Honoraires d'avocats et frais de litiges	3'670.65		1'000.00		1'553.30	
022.3137.00	Impôts	271.00		100.00		54.15	
022.3137.01	Correction impôts années précédentes					-120.85	
022.31	**TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.**	5'038.85		2'000.00		2'095.45	
022.36	**CHARGES DE TRANSFERT**						
022.3636.00	Cotisations aux associations	250.00		200.00		450.00	
022.3637.00	Rabais bourgeois					1'674.85	
022.36	**TOTAL CHARGES DE TRANSFERT**	250.00		200.00		2'124.85	
022	**TOTAL ADMINISTRATION GENERALE**	5'288.85		2'200.00		4'220.30	
02	**TOTAL ADMINISTRATION GENERALE**	5'288.85		2'200.00		4'220.30	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2022 Revenus	Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2021 Revenus
8	**ECONOMIE PUBLIQUE**						
81	**AGRICULTURE**						
818	**AGRICULTURE DE MONTAGNE**						
818.31	**BIENS, SERVICES & MARCH.**						
818.3132.00	Achat, entretien, matériel	2'278.40		2'500.00			
818.3134.00	Assurances RC	5'000.00		5'000.00		5'000.00	
818.3140.00	Entretien des chemins	18'455.80		5'000.00		1'944.30	
818.3144.01	Entretien chalets d'alpages	14'902.40		3'000.00		2'602.65	
818.3181.00	Pertes sur débiteurs	-3'609.00				5'458.00	
818.31	**TOTAL BIENS, SERVICES & MARCH.**	37'027.60		15'500.00		15'004.95	
818.33	**AMORTISSEMENTS PLANIFIES**						
818.3300.30	Amortissements planifiés	3'400.00					
818.3300.40	Amortissements planifiés	8'600.00		12'500.00		18'100.00	
818.33	**TOTAL AMORTISSEMENTS PLANIFIES**	12'000.00		12'500.00		18'100.00	
818.36	**CHARGES DE TRANSFERT**						
818.3637.00	Subvention à des tiers	50'000.00					
818.36	**TOTAL CHARGES DE TRANSFERT**	50'000.00					
818.42	**CONTRIBUTIONS DE TIERS**						
818.4260.00	Indemnité assurances		220.00				
818.4470.00	Contributions NVRM		91'137.00				
818.4470.01	Location des alpages				18'000.00		18'000.00
818.4470.02	Ventes de terrains						1'280.00
818.42	**TOTAL CONTRIBUTIONS DE TIERS**		91'357.00		18'000.00		19'280.00

Comptes de Fonctionnement		Comptes 2022 Charges	Comptes 2022 Revenus	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Revenus	Comptes 2021 Charges	Comptes 2021 Revenus
818.46	**REVENUS DE TRANSFERT**						
818.4632.00	Subvention communale		20'000.00		20'000.00		20'000.00
818.46	**TOTAL REVENUS DE TRANSFERT**		20'000.00		20'000.00		20'000.00
818	**TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE**	99'027.60	111'357.00	28'000.00	38'000.00	33'104.95	39'280.00
81	**TOTAL AGRICULTURE**	99'027.60	111'357.00	28'000.00	38'000.00	33'104.95	39'280.00
820	**SYLVICULTURE**						
820.35	**ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX**						
820.3511.00	Attribution au fonds forestier de réserve			100'000.00			
820.35	**TOTAL ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPECIAUX**			100'000.00			
820.36	**CHARGES DE TRANSFERT**						
820.3612.00	Mesures sylvicoles	295'572.65		232'000.00			
820.3612.01	Déficit mesures sylvicoles	16'239.71		52'000.00			
820.3636.01	Cotisation Association Valais central	200.00		600.00			
820.3637.00	Rabais bourgeois	1'837.45		900.00			
820.36	**TOTAL CHARGES DE TRANSFERT**	313'849.81		285'500.00			
820.42	**CONTRIBUTIONS DE TIERS**						
820.4240.00	Ventes de bois		91'127.25		75'000.00		
820.42	**TOTAL CONTRIBUTIONS DE TIERS**		91'127.25		75'000.00		
820.45	**PRELEVEMENTS SUR LES FIANCEMENTS SPECIAUX**						
820.4511.00	Prélèvement sur le fonds forestier de réserve		47'871.80		52'500.00		
820.45	**TOTAL PRELEVEMENTS SUR LES FIANCEMENTS SPECIAUX**		47'871.80		52'500.00		

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2022 Revenus	Budget Charges	2022 Revenus	Comptes Charges	2021 Revenus
820.46	**REVENUS DE TRANSFERT**						
820.4631.00	Subventions cantonales		154'850.76		238'000.00		
820.4632.00	Aide communale conservation des forêts		20'000.00		20'000.00		
820.46	**TOTAL REVENUS DE TRANSFERT**		174'850.76		258'000.00		
820	**TOTAL SYLVICULTURE**	313'849.81	313'849.81	385'500.00	385'500.00		
8	**TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE**	412'877.41	425'206.81	413'500.00	423'500.00	33'104.95	39'280.00

Comptes de Fonctionnement		Comptes 2022 Charges	Comptes 2022 Revenus	Budget 2022 Charges	Budget 2022 Revenus	Comptes 2021 Charges	Comptes 2021 Revenus
9	**FINANCES ET IMPOTS**						
96	**ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE**						
961	**INTERETS**						
961.34	**INTERETS PASSIFS**						
961.3401.00	Intérêts c/c Commune	2'500.00		3'000.00		2'700.00	
961.34	**TOTAL INTERETS PASSIFS**	2'500.00		3'000.00		2'700.00	
961	**TOTAL INTERETS**	2'500.00		3'000.00		2'700.00	
96	**TOTAL ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE**	2'500.00		3'000.00		2'700.00	
9	**TOTAL FINANCES ET IMPOTS**	2'500.00		3'000.00		2'700.00	
	Total compte de Fonctionnement	420'666.26	425'206.81	418'700.00	423'500.00	40'025.25	39'280.00
	Excédent de revenus ou de charges	4'540.55		4'800.00			745.25

Comptes d'Investissement		Comptes Dépenses	2022 Recettes	Budget Dépenses	2022 Recettes	Comptes Dépenses	2021 Recettes
8	**ECONOMIE PUBLIQUE**						
81	**AGRICULTURE**						
818	**AGRICULTURE DE MONTAGNE**						
818.637	**PARTICIPATIONS DE TIERS**						
818.6370.00	Participation de tiers Pra Da Dzeu						80'920.00
818.637	**TOTAL PARTICIPATIONS DE TIERS**						80'920.00
818	**TOTAL AGRICULTURE DE MONTAGNE**						80'920.00
81	**TOTAL AGRICULTURE**						80'920.00
8	**TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE**						80'920.00
	Total compte d'Investissement						80'920.00
	Investissements nets					80'920.00	